Dixième année — N° 364 | On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1915

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

Un essai d'Education morale

Nous avons appris il y a quelque temps que Mme Pauline Kergomard, présidente de la Section d'Education du Conseil national **des Femmes, *inspectrice générale des écoles maternelles, officier de la Légion d'honneur, avait réalisé au début de la guerre une intéressante expérience dont, trop modeste, elle ne s'était point vantée. Nous l'avons priée de vouloir bien la conter ici, car elle nous paraît propre à servir d'exemple pour d'autres réalisations semblables.***

Pour mettre les choses au point, j'appellerai mon « essai » ce que vous avez appelé mon œuvre. En voici la genèse, et comment elle a vécu, de la fin de septembre 1914 jusqu'au commencement de décembre, c'est-à-dire pendant trois mois.

Rentrée de la campagne en août pour apporter quelque réconfort à mon personnel, déjà cruellement éprouvé, et arpentant pour cela le grand Paris presque entièrement privé de ses moyens de communication, je fus bientôt éclairée sur les dangers que couraient les jeunes garçons ayant dépassé l'âge scolaire, dont les ateliers étaient fermés, et les dangers qu'ils faisaient courir aux jeunes filles dans la même situation.

Bientôt aussi mon parti fut pris : je réunirais de ces vagabonds ce que j'en pourrais réunir, et le sauvetage d'un seul d'entre eux serait en même temps le sauvetage de dix jeunes filles.

Je soumis mon plan au directeur de l'Enseignement primaire au ministère, M. Lapie ; il m'encouragea chaudement, m'offrit de me chercher des collaborateurs; du ministère de l'Instruction publique j'allai à la mairie du XIVe arrondissement ; je vis le maire, M. Ferdinand Brunot, et un adjoint qui acquiescèrent eux aussi, à mon projet et me promirent leur aide qui m'eût été très utile si elle n'eût pas été si restreinte; car elle consista uniquement en l'affichage de mon projet dans le péristyle de la mairie, et en la promesse de réquisitionner pour moi un local resté vide dans l'arrondissement. Cette dernière promesse n'aboutit pas.

Je dois dire pour abréger que la municipalité ne m'avait pas très bien comprise. Elle avait cru que je voulais rassembler des jeunes gens pour leur enseigner un métier, même des métiers ce qui n'est malheureusement pas dans mes cordes : éducatrice de l'esprit et de la conscience, est mon unique spécialité.

Les difficultés aiguisant ma volonté, je résolus de commencer envers et contre tout. Un petit appartement se trouvant libre dans la maison que j'habite, j'écrivis à mon propriétaire — un de mes meilleurs amis, — que je le réquisitionnais gratis pro deo ; il accepta ; je réunis un groupe de professeurs composé de mon fils et de quelques-uns de ses amis disponibles, la plupart sont aujourd'hui disséminés dans les régions où l'on se bat; je courus à la Préfecture de la Seine, accompagnée, s'il vous plaît, par le directeur de l'Enseignement primaire de la Seine, qui avait accepté de me présenter au Directeur du matériel scolaire, dont les vieux modèles sont entassés dans d'immenses locaux.

Quel fiasco ! « C'est impossible, Madame, *impossible;* le règlement est formel; je le regrette en ce moment plus que jamais ! »

J'eus encore recours à un ami !

Celui-là, directeur d'un cours important de jeunes filles, en sommeil à cette date, m'envoya ce qui me manquait ; on tapissa les murs d'immenses cartes de la guerre; je réunis des livres, entre autres des éditions à 25 c. de Corneille et de Racine, un matériel de dessin (prêté par la femme dévouée qui se chargeait de faire dessiner nos « sauvegardés » , un jeu de dames et des images complétèrent mon matériel.

C'était donc une « école » que j'avais organisée ? Non ! ,

Il s'agissait — comme dans nos regrettées « universités » populaires — qui renaîtront le jour où fleurira la *journée de huit heures*, d'inspirer à ces jeunes gens, avec le sérieux que comporte l'époque tragique, le goût des bonnes lectures, des idées claires et précises sur les causes de la guerre pour laquelle les pères et les fils, même ceux dont la croissance n'est pas terminée, se font tuer, et avec quel héroïsme ! de leur faire connaître les pays qu'ils arrosent de leur sang, de leur faire réaliser — par des vues photographiques — l'aspect de leurs terres et leurs portraits, même, pris sur le vif; de leur faire comprendre ce qu'est le vrai patriotisme, et surtout combien chaque homme et chaque femme se doivent de se respecter eux-mêmes, pour concourir à la vraie gloire de leur patrie : « En temps de paix, faire honneur au sol natal en perfectionnant tout ce qui fait sa richesse matérielle, en perfectionnant aussi sa nature morale; en temps de guerre, en lui donnant sa vie. »

La lecture des « Communiqués » de chaque jour leur était faite devant la carte, par un agrégé d'histoire et de géographie, avec des commentaires à leur portée; ces causeries étaient illustrées et expliquées par des photographies qu'ont apportées de leurs voyages deux agrégés « Boursiers de voyage autour du monde » et qui leur en faisaient déguster la saveur.

Un professeur de sciences causait avec eux des phénomènes de la vie elle-même auxquelles ils n'avaient jamais pensé, ou qui les avaient trop peu intéressés, jusqu'alors, pour que les causes leur en fussent familières.

Les « Lettres » étaient représentées par des « Lectures » dirigées par un cinquième professeur, qui conférencie non seulement dans un lycée, mais aux « Beaux-Arts » et qui conduisit même un jour la petite troupe au Panthéon, qu'aucun de ces grands garçons habitant le XIVe arrondissement n'avait jamais regardé !

Enfin, Racine et Corneille (l'auteur de circonstance à cette époque tragique étaient en bonne place. Chacun un exemplaire à la main, et les rôles distribués, lisait à son tour et je puis affirmer — car je dirigeais cette partie du programme — que si nous avions pu durer, Corneille eût fait une concurrence sérieuse aux petits théâtres trop fréquentés par le peuple, sans parler du *Cinéma*.

Ajoutez à ce programme la semaille presque quotidienne *et en peu de mots* de quelque précepte de morale, non pas de la morale, si large, si facile à pratiquer pour l'homme, et si exclusive pour la femme, mais de la morale unique pour les deux sexes qui est celle de la signataire de cette lettre, vous aurez une idée assez nette de ce que fut mon « essai » pour la sauvegarde de mineurs de 13 à 17 ans.

Les enfants arrivés à 2 heures précises, goûtaient à 5 h. 1/2: pain frais, beurre ou chocolat.

En décembre, l'appartement prêté étant loué pour le terme de janvier, j'ai rendu à l'école primaire, trois garçons de 13 ans qui l'avaient quittée avant d'avoir obtenu leur certificat d'études. Les autres, avaient retrouvé à se caser.

Mon registre d'inscriptions, n'avait jamais inscrit un dix-septième volontaire, et la fréquentation ne dépassa jamais douze.

PAULINE KERGOMARD.

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI EN SECONDE PAGE LES PUBLICATIONS D'UN TRAVAIL TRES INTERESSANT POUR LA CAUSE FEMINISME NOUS DEVONS DES REMERCIEMENTS TRES VIFS A NOTRE COLLABORATRICE Mme ODETTE BUSSARD DONT LE TALENT A SU DONNER DU CHARME A CE RESUME QUI FUT POUR ELLE UNE LABORIEUSE TACHE TOUTE DE DEVOUEMENT.

L'Unité de l'Enseignement

Nous avons dans un précédent numéro, annoncé que nous publierions le texte de la communication de Mlle Clément à la dernière réunion de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes. *Voici ce travail qui indique excellemment l'erreur que commet l'université en ne préparant point dans les lycées les jeunes filles au baccalauréat.*

Comme on vous l'a dit, cette réunion n'a pour objet que de vous exposer le programme général et nécessairement sommaire de notre action prochaine. Je ne vous dirai donc qu'un mot du sujet, me réservant, dans une conférence ultérieure d'y revenir à loisir.

Car la question vaut qu'on s'y attarde ; c'est celle de la réforme de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Si, en effet, elle peut paraître tout d'abord particulière, technique, un peu oiseuse, on s'aperçoit vite qu'elle touche à une multitude d'autres questions qui sont celles-là, d'un intérêt capital pour la femme et pour le pays.

Les femmes seront tenues après la guerre d'étendre, et de renouveler leur activité. Nous sommes bien d'accord sur ce point. Elles y seront tenues et pour gagner leur vie, et pour combler les vides effroyables laissés par la mort dans tous les rangs. Il leur faudra pendant dix ans, vingt ans peut-être, suppléer les hommes : lycée, à l'étude, au laboratoire comme elles les remplacent maintenant dans le métropolitain. Et au bout de vingt ans, des habitudes se seront prises et la nation se sera aperçue que partout deux personnes, pourvu qu'elles y soient aptes et bien préparées, font avancer la besogne deux fois plus vite qu'une seule.

Si donc les femmes sont tenues d'abord de remplacer les hommes, puis de les aider, mais en tout cas de collaborer avec eux, n'apparaît-il pas très sage de les y préparer dès maintenant ?

Il ne faut pas qu'aux femmes, de plus en plus nombreuses, qui vont se tourner vers la médecine, la pharmacie, la chirurgi dentaire, le notariat — pourquoi pas! — le haut commerce, la grande administration (même les bureaux se seront vidés) il ne faut donc pas qu'à ces femmes, on puisse objecter dès le début, pour les écarter de ces nouvelles voies... quoi ? un misérable baccalauréat.

Il ne faut pas qu'à celles plus hardies, mieux douées ou plus riches qui voudront et pourront faire du travail personnel en histoire, en physique, en chimie, on ne puisse ouvrir les archives ou le laboratoire, on ne puisse permettre de passer une thèse, parce qu'elles n'auront pas fait au lycée les études latines nécessaires.

Qu'on nous comprenne bien. Il ne s'agit pas ici d'exalter le latin et de rouvrir à son sujet une ancienne et moderne querelle ; la question est toute pratique, uniquement utilitaire. Vous manquez d'hommes, vous aurez besoin de femmes pour les remplacer ; donnez aux femmes, à partir d'aujourd'hui, la même préparation qu'aux hommes.

Mais cette préparation est mauvaise, exécrable ; nous songeons à la réformer pour les garçons. Cela ne fait rien : faites tout de même passer le baccalauréat aux filles ; vous le réformerez ensuite d'un seul coup, pour tout le monde. Tranchez d'abord et à jamais ce grand problème de l'identité de la culture.

Mais les filles passent le baccalauréat ; qui les en empêche ? On ne les en empêche pas, en effet, mais on ne les y prépare qu'accidentellement et par raccroc ; elles se paient des cours de latin particuliers (et ne s'en paient pas assez) ; elles sont forcées de faire une ou deux sixièmes supplémentaires, où elles vont glaner un peu partout les leçons qui leur sont nécessaires. Cela, dans les lycées, tandis que des établissements libres préparent d'ores et déjà rationnellement et régulièrement à tous les baccalauréats et que nous nous obstinons à faire passer un diplôme falot qui n'a jamais servi à personne ni à rien, qu'à faire plaisir à Molière.

Nous estimons, admirons, honorons Molière, mais il est absurde d'ânmoler à ses « clartés de tout » l'éducation d'une moitié de la classe moyenne dans notre pays.

Ne nous dissimulons pas d'ailleurs, que les choses n'iront pas toutes seules, parce que nous touchons à une question délicate qui met aux prises des adversaires ardents.

Les gens qui insistent pour garder une dissemblance dans la culture, n'accorderont jamais plus tard l'égalité dans les fonctions; ils n'accordent pas dès maintenant la parité des aptitudes.

On refuse d'élever les filles comme les garçons avec l'arrière-pensée que ce n'est ni possible ni désirable.

Aux filles du latin, de la philosophie ! Allons donc ! elles ne le peuvent pas et la preuve, c'est qu'elles le font si mal. Regardez donc leur latin au baccalauréat. Pauvre latin en effet, préparé en dehors, presque en cachette, à raison de dix heures par semaine pendant deux ou trois ans !

Et puis, du latin pour des femmes dont le premier devoir — ne l'oublions pas — sera d'avoir beaucoup d'enfants. A quoi pense-t-on ?

Non, non, une bonne culture générale, des idées, pas de faits ; des mathématiques à l'eau de rose, de la philosophie pour gens du monde et, couronnant le tout, un diplôme dont elles soient bien sûres de n'avoir jamais l'emploi.

Chemin faisant, nous ne manquerons pas d'ailleurs d'accentuer, par des programmes appropriés, le vague et la faiblesse dont on se plaint chez les femmes, quitte à les leur reprocher plus tard comme inhérents à leur sexe.

Il y aurait trop à dire, là-dessus, pour que nous insistions. Nous en avons dit assez pour faire mesurer la portée de la réforme.

Assimilons, identifions, confondons les enseignements. Vous le faites à l'école communale ; je ne sache pas qu'il soit recommandé de n'enseigner aux filles que trois des quatre opérations. Faites-le, au lycée. En attendant, les lycées mixtes qui fonctionnent admirablement... en Italie par exemple, ayez des lycées identiques, avec personnel interchangeable — tout le monde y gagnera — mêmes programmes et mêmes titres. Puis laissez les femmes se débrouiller toutes seules, modérez cette sollicitude avec laquelle vous veillez sur la faiblesse de leur esprit. Si elles ne sont pas propres à la haute culture, l'expérience le montrera, pourvu que vous ne commenciez point par mettre des bâtons sous leurs premiers pas.

Celles qui se marieront — en dépit de leur baccalauréat — pourront ainsi non seulement avoir beaucoup d'enfants, mais encore leur apprendre à tous le latin et s'épargner de la sorte les frais d'innombrables leçons particulières.

En tout cas, vous aurez supprimé les obstacles artificiels au développement égal des sexes. Vous aurez rendu la parole à la nature : c'est elle qui dira toute seule de quoi les femmes sont capables. Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous avons de nous-mêmes une assez bonne idée pour nous en remettre d'avance et avec une confiance entière à son tranquille jugement.

Marguerite Clément.

Pour l'Application de la loi sur le minimum de Salaire

C'est le 10 juillet dernier qu'a été promulguée la loi si longtemps attendue sur le minimum de salaire. Au moment où les premières applications en vont être faites, puisque déjà quelques comités de salaires ont été formés, il ne sera peut-être pas inutile de résumer les principales dispositions de cette loi à l'application de laquelle les femmes pourront être appelées à collaborer.

La loi vise exclusivement **les ouvrières à domicile de l'industrie du vêtement**. Elle s'applique donc à toutes les spécialités dans lesquelles sont exécutés des travaux de confection de vêtements, de chapeaux, chaussures, lingerie, broderie, dentelles, plumes, fleurs artificielles, gants, et à toutes autres industries qui se rattachent directement à l'industrie générale du vêtement. On sait assez dans quelles conditions de misère vivent actuellement les 200.000 femmes rattachées à ces métiers pour se réjouir de la protection que va leur apporter la loi.

Nous regrettons, par contre, que tant d'autres ouvrières dont la situation est non moins lamentable restent en dehors du domaine d'application de la loi actuelle. Du moins nous est-il permis d'espérer son extension prochaine, puisque le texte voté le 10 juillet dernier prévoit la possibilité d'appliquer les dispositions qu'il contient « à des ouvrières à domicile appartenant à d'autres industries non visées », par un simple règlement d'administration publique et après avis du Conseil supérieur du travail.

Le mécanisme de la loi repose avant tout sur l'établissement d'un salaire minimum au temps, destiné à servir de base pour l'établissement ultérieur d'un salaire minimum aux pièces.

Pour la fixation du salaire minimum au temps, il sera tenu compte du salaire quotidien habituellement payé dans la région ou dans une région similaire aux ouvriers d'habileté moyenne travaillant en atelier aux mêmes travaux ou à des travaux analogues. A défaut de ces indications, on se réfèrera sur le salaire courant des journalières de la région.

Cette détermination du salaire au temps a été confiée par la loi à des *Comités de salaires*, spécialement nommés à cet effet dans chaque département. Composés d'un nombre égal d'ouvriers ou d'ouvrières et de patrons appartenant aux industries visées, ils seront, en fait, une émanation des conseils de prudhommes dont l'existence, vieille déjà de plus d'un siècle, est une garantie pour l'application de la loi nouvelle.

Quant à la détermination directe du salaire aux pièces, elle doit être l'œuvre des *Comités professionnels d'expertise*, formés eux aussi d'ouvrières et de patrons. Ces comités, déterminant le temps moyen nécessaire à la confection des pièces, s'appuyant d'autre part sur les salaires au temps fixés par les Comités de salaires, dressent la liste des prix de façon qui devront être payés par les entrepreneurs, dans chaque département.

Comment s'effectuera le contrôle de la loi ?

Nous regrettons vivement que l'Inspection du Travail soit ici aussi désarmée par la loi elle-même. En effet, tandis qu'elle est chargée de veiller à l'accomplissement de toutes les formalités imposées à l'entrepreneur, il ne lui incombe en aucune façon de vérifier si les tarifs minima sont exactement payés par ces mêmes entrepreneurs. Les contraventions qu'elle peut dresser visent la forme, non le fonds même de la loi.

On semble donc avoir compté avant tout sur la publicité qui éclaire les ouvrières sur leurs droits et permet l'action des intéressés. Et par une heureuse innovation, pour que les revendications puissent être efficacement poursuivies, la loi a étendu la faculté d'intenter une action civile aux syndicats et à certaines associations qui pourront ainsi prendre la place de l'ouvrière trop souvent désarmée pour de telles réclamations. Les Ligues d'Acheteurs, entre autres, pourront jouer ici, semble-t-il, un rôle tout à fait efficace. Nous ne saurions trop nous féliciter de ce droit d'intervention accordé, à côté des syndicats, à des organisations philanthropiques et nous espérons que les femmes auront à cœur de remplir le devoir qui va leur incomber en s'appliquant à faire rendre à la loi tous les résultats qu'elle est capable de donner.

Notre loi sur le minimum de salaire, car son domaine restreint d'application, est bien avant tout une expérience. Du concours que nous lui apporterons, dépend son succès et son extension à d'autres catégories de travailleuses.

En terminant ce bref exposé, nous tenons à signaler aux lectrices de *la Française* le commentaire très autorisé que vient de donner de la nouvelle loi M. Raoul Jay, professeur à la Faculté de Droit de Paris (1). Se plaçant avant tout à un point de vue pratique, cette étude, aussi précise que complète, constitue un véritable guide qui pourra leur rendre grand service.

M. GEMAHLING.

(1) R. JAY : *Le minimum de salaire dans l'industrie du vêtement* ; la loi du 10 juillet 1915 ; une brochure, 0 fr. 50 (Publication de l'Association Nationale Française pour la protection légale des travailleurs) Paris ; F. Alcan et M. Rivière, éditeurs.

Mariages de Françaises

... « Vous êtes, Madame, la brave infirmière française, intelligente, courageuse, pleine de sollicitude et de pitié pour les malades, patiente et toujours aimable, toujours gaie... »

Ces paroles étaient adressées par le Maire du 16e arrondissement à une jeune mariée qui se présentait vendredi dernier aux côtés de l'un des grands blessés de la guerre, mutilé des deux jambes.

Ils avaient pour témoins de leur mariage MM. Maurice Barrès, de l'Académie française, Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, Ambroise Rendu, avocat à la Cour, conseiller Municipal de Paris, le Professeur Pozzi, de l'Académie de Médecine.

Devant l'assistance très émue, le Maire, en une délicate et touchante allocution, a retracé l'histoire des deux époux:

— « ... Vos décorations disent assez haut ce que vous avez fait. Vous êtes de cette terre Lorraine dont toute l'histoire n'est qu'une longue lutte à travers les siècles pour rester française... Et plein d'espoir dans la revanche du droit vous vous êtes engagé, vous vous êtes trouvé des premiers sur la frontière. En Alsace, une première blessure vous cloua pour quelques semaines sur un lit d'hôpital; mais à peine guéri, vous ne songiez qu'à retourner au front, et pour y parvenir plus vite vous changiez de régiment. Bientôt dans les batailles meurtrières qui se livraient au nord d'Arras, vous gagniez la médaille militaire, puis la Croix de guerre, à la suite d'une terrible blessure... »

C'est alors qu'au chevet du blessé apparaît la Femme française, douce vision de charme et de bonté qui va effacer peu à peu les visions sanglantes des champs de bataille. Elle aussi avait quitté, dès les premiers jours de la guerre, son travail rémunérateur, abandonnant la situation de comptable qu'elle s'était créée par son intelligence, sans souci du lendemain, sans autre passion que celle de se dévouer dans un hôpital. Noble cœur, bien digne de comprendre le cœur du soldat...

Et le blessé, meurtri de la grande lutte, se laisse bercer par cette tendresse féminine... L'infirmière accomplit sa mission; elle arrache à la mort le cher enfant de la Patrie... et elle l'aime, pieusement, d'un amour profond qui convient à l'heure d'épreuve...

Toute sa vie elle veut la continuer cette mission de dévouement auprès de celui qui a donné sa vigueur physique, afin de sauver la France. Qu'il s'appuie désormais pour continuer sa route, le glorieux mutilé, sur le courage et la force de la Femme Française...

Et que l'exemple de la tendre infirmière soit heureusement suivi. Que les filles de notre pays se fassent désormais du mariage un idéal d'abnégation et ne refusent point à nos grands blessés le réconfort béni de l'amour.

M. P.

***

Un autre mariage de mutilé aura lieu prochainement à la Mairie. C'est celui d'un cultivateur, qui vient de recevoir la Croix de la Légion d'honneur, et dont le comte Nicolaï a sollicité l'honneur d'être le témoin.

***

Nous apprenons que notre amie, Mme Edouard Monod, infirmière major de l'école des soldats mutilés fondée par M. Herriot, maire de Lyon, vient de subir une grave opération à la main droite. La vaillante infirmière qui n'a pas voulu interrompre ses fonctions, avait contracté son mal en pansant la plaie d'un soldat mutilé.

CÉRÉMONIE en l'honneur de Miss Edith Cavell

La Ligue des Droits de l'Homme, sous le patronage du Gouvernement, aura donné à Miss Edith Cavell ce que le Président de la réunion, M. Painlevé, ministre de l'Instruction publique a nommé de « symboliques et solennelles funérailles. »

L'immense salle du Trocadéro était remplie jusqu'au faîte d'un public passionné et recueilli. Et, lorsque, dans cette foule, debout autour du chef de l'Etat et de l'ambassadeur d'Angleterre, a chanté *La Marseillaise*, la Guerre, vraiment, a passé avec ses souffrances et ses grandeurs.

Trois orateurs ont apporté chacun une voix de l'unanime protestation. La tâche n'était point aisée. Elle exigeait un tact singulier dans l'indignation et l'enthousiasme. M. Ferdinand Buisson, Mme Séverine, M. Painlevé l'ont remplie avec une perfection qui a donné toute la mesure de la noblesse, de la sensibilité et du goût français. En aucun pays, une pareille cérémonie n'eut offert ce caractère à la fois enflammé et retenu, tant de délicatesse dans la véhémence. Cette impression reçue au moment même où s'évoquaient les crimes allemands, faisait sentir plus vivement que la France se doit de ne pas faiblir, de garder, d'élargir son influence dans le monde.

DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON

Président de la Ligue pour les Droits de l'homme

M. Ferdinand Buisson a retracé d'abord, en ses circonstances, telles que les ont mentionnées les documents diplomatiques anglais, l'événement que la réunion commémorait. Il a fait un vivant et émouvant tableau de la vie de miss Cavell, de son arrestation, de son emprisonnement, de sa condamnation et de sa mort. On est venu l'arrêter, tandis que, dans son ambulance, elle pansait un blessé allemand. Et ce fut en vain que la légation des Etats-Unis et celle d'Espagne tentèrent de la sauver. L'orateur décrit les dramatiques démarches des ambassadeurs neutres auprès des pouvoirs allemands, qui, jusqu'au dernier moment, leur mentirent, assurant que la sentence n'était point rendue : lorsqu'ils avouèrent enfin la condamnation, ce fut pour déclarer qu'elle serait exécutée une heure après.

M. Ferdinand Buisson ne présente point miss Cavell seulement comme une vaillante et noble victime : des milliers et des milliers d'autres êtres, tombés dans la guerre, méritent, au même titre, notre pitié et notre admiration. Ce qui a uni autour de cette mort la réprobation et l'hommage du monde entier, c'est que miss Cavell apparaît comme l'héroïne du Droit, du Droit humain, du Droit des peuples violés par l'Allemagne. Contre le Droit des gens et la Convention de La Haye, l'Allemagne a dressé sa loi de guerre. Miss Cavell ne l'a point admise. Elle a refusé de comprendre qu'un pays neutre, compris par une des puissances qui garantissaient sa neutralité, doit s'interdire de lutter contre les oppresseurs pour retrouver son indépendance. Elle a servi-

nement pris part à des actes de cette lutte, en favorisant l'évasion de prisonniers alliés de la Belgique et le départ de conscrits belges pour l'armée nationale. Devant ses juges, elle a hautement reconnu ses responsabilités. Elle représente la « Conscience humaine indomptable à la force et réfractaire à la terreur. Elle est de ces morts qui enseignent à vivre. Les Allemands l'ont condamnée pour trahison. Lorsque des malfaiteurs attaquent un passant et qu'un autre se porte au secours de la victime, c'est ce que les brigands appellent les trahir. La loi de guerre de l'Allemagne a inventé pour ce crime un nom spécial : c'est la trahison de guerre. »

Jamais peut-être, la sincère éloquence de M. Ferdinand Buisson n'a produit un tel effet. Il a porté le sujet dans la plus haute atmosphère, dans ce domaine de l'idée de justice qui lui est familier. Nous l'avons entendu ensuite avec reconnaissance énumérer bravement, parmi les concours donnés à cette fête et qu'il jugeait précieux, celui des Sociétés féministes, et ainsi apprendre à ceux qui le croyaient mort que le féminisme vit toujours.

Il a, pour conclure, évoqué auprès de la figure de miss Cavell l'étendard sous lequel il y a plus d'un siècle, la France proclamait les Droits de l'Homme et le Droit des peuples et annoncé l'espoir que la devise qui s'y inscrit devienne bientôt la devise d'une Europe nouvelle : Liberté, égalité, fraternité des citoyens et des nations.

De longs applaudissements ont remercié M. Ferdinand Buisson que, une fois de plus, venait de plaider superbement une grande cause.

DISCOURS DE Mme SEVERINE

Ardente et pathétique, Mme Séverine a montré le meurtre de miss Cavell comme symbolisant encore un autre crime de la loi de guerre allemande. Comme ils ont foulé aux pieds le Droit des peuples, ils ont renié ce qu'on pouvait appeler le Droit de guerre des femmes, des femmes que les conventions civilisées ont toujours voulu abriter de la violence. En Belgique, en France, en Serbie, on sait que l'armée de Guillaume ne les a point épargnées.

Entre toutes, Edith Cavell était par sa vie, et par son rôle depuis la guerre, de celles qui s'imposent le plus au respect des combattants : l'Infirmière.

« Voilà pour les Allemands, a dit Mme Séverine, une honte ineffaçable ; ils ont touché à la femme et ils ont fusillé l'infirmière.

On parle d'élever un monument à la mémoire de l'héroïne. Je voudrais qu'on l'y représentât penchée sur un blessé et qu'on y écrivit en légende : « Edith Cavell qui soigna les Allemands et fut tuée par eux ». Non point que j'oublie ses dernières et sublimes paroles : « Je meurs sans amertume et sans haine ». Mais peut-être un jour, un tel monument pourrait-il obliger quelque Allemand qui passerait, à courber le front et plier les genoux; car ce sont là les conquêtes de la vertu. »

Mme Séverine termine en souhaitant que l'on ne consacre point à la gloire de Miss Cavell morte pour la patrie les lauriers des soldats, mais l'olivier, promesse de jours meilleurs.

A cette fête funéraire d'une femme, les femmes ont été, par ce discours, dignement représentées; nulle de leurs oratrices n'aurait su dire avec plus de prestige et de force les paroles qu'il fallait.

DISCOURS DE M. PAINLEVE
Ministre de l'Instruction publique

Il faut bien le dire, en de pareilles séances et lorsque les premiers orateurs sont des maîtres, le dernier a la partie la plus dure. Il doit ne rien répéter et soutenir les sentiments de la foule à la hauteur où ils sont déjà montés. M. Painlevé y est aisément parvenu. Il a parlé, lui, en homme d'Etat, sans être moins émouvant. C'est par une raison politique qu'à son tour il a justifié l'horreur sans pareille inspirée par l'exécution de miss Cavell, simple meurtre semblerait-il entre tant de meurtres dans cette guerre. Mais, si celui-ci entre tous apparaît monstrueux, c'est qu'il résume par l'appareil de légalité qui l'entoure ce qu'il y a de pire dans le militarisme allemand, sa rigueur tatillonne et implacable et sa fausse régularité. Jamais pareil défi ne fut porté par une soldatesque à la conscience universelle. Jamais depuis le jugement de Jeanne la Lorraine on ne vit plus cynique parodie de la justice humaine.

Pour ce crime, l'Allemagne ne s'est pas excusée; elle invoque le fameux code de guerre, comme un bourreau qui rejetterait sa responsabilité sur l'instrument de torture qu'il a lui-même forgé. Et par là, elle montre ce que peut être la mentalité d'un peuple qui a une telle conception de la loi.

Tant qu'elle pourra se sentir sans remords d'un pareil crime, aucune paix ne sera possible entre l'Allemagne et l'humanité. Tout homme digne de ce nom, préférerait succomber avec la victime que triompher avec son assassin.

Le ministre affirme ensuite sa foi en la victoire, de laquelle nul ne peut douter, quand, au cœur de la Belgique sous le joug, Miss Cavell y a cru si fermement. Quatre grandes puissances ont promis leur délivrance à la Belgique et à la Serbie, et elles ne déposeront point les armes avant de pouvoir tenir leur promesse.

A cette évocation de « l'indomptable Serbie qui fait l'admiration du monde », une manifestation spontanée a interrompu l'orateur : la foule entière debout et applaudissant a salué la nation martyre.

* * *

Grâce au chœurs admirables dirigés par M. Büsser, à l'orchestre et aux chœurs du Conservatoire, dirigés par M. Vincent d'Indy, à Mme Segond-Weber, de la Comédie Française, l'hommage à Edith Cavell a continué par la poésie et la musique.

En elles encore la pitié et l'admiration de la foule ont communié.

Jane Misme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EMPRUNT de la DÉFENSE NATIONALE

EN RENTES DE 5% PERPÉTUELLES

(Loi du 16 novembre 1915 — Décret du 16 novembre 1915 — Arrêté ministériel du 16 novembre 1915)

La Souscription à l'Emission de Rentes 5 p. c. sera ouverte le 25 novembre 1915 et sera close le 15 décembre 1915 au plus tard.

Les Rentes sont émises au prix de 88 francs par 5 fr. de rente, jouissance du 16 novembre 1915.

Les souscripteurs qui se libèrent intégralement en numéraire ou en titres autres que la rente 3 p. c. perpétuelle le jour de la souscription ont droit à une bonification de 0 fr. 75 par 5 francs de rente.

Le prix d'émission ressort pour ces souscripteurs à 87 fr. 25 par 5 fr. de rente.

Elles sont exemptes d'impôts. Elles ne pourront pas être remboursées avant le 1er janvier 1931.

A partir du 15 janvier 1916, il sera délivré aux souscripteurs des certificats provisoires au porteur, munis de coupons trimestriels aux échéances des 16 février, 16 mai et 16 août qui seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs, ceux-ci seront nominatifs au porteur ou mixtes.

MODES DE LIBERATION:

1° *En Numéraire* avec libération en quatre termes:

Le jour de la souscription 10 fr.; le 15 janvier 1916 26 fr. ; le 15 février 1916 26 fr.; le 15 mars 1916 26 fr.; total 88 fr par 5 fr. de rente.

Si la libération intégrale a lieu dès le jour de la souscription, il est alloué une bonification de 0 fr. 75 par 5 fr. de rente.

Les déposants des caisses d'épargne ordinaires et de la Caisse nationale d'épargne qui souscriront aux guichets desdites caisses pourront effectuer sur le montant de leur livret, et nonobstant toutes dispositions du décret du 30 juillet 1914, un prélèvement immédiat; ce prélèvement ne pourra dépasser la moitié du prix des rentes souscrites. Les souscriptions faites aux caisses d'épargne doivent être libérées immédiatement pour le tout.

2° *En titres:* Bons et Obligations de la Défense Nationale et Titres de Rente 3 et demi p. c. amortissable libéré avant le 31 janvier 1915 ou admis au bénéfice des dispositions de l'article 12 de la loi du 31 mars 1915.

Les souscriptions ainsi acquittées devront être libérées immédiatement pour le tout.

Elles sont réputées faites le 15 décembre, quel que soit le jour réel de la souscription.

Les bons de la Défense nationale de 5 francs sont repris pour leur valeur nominale augmentée de 0 fr. 02 par mois entier couru depuis la date de leur émission; les bons de 20 francs pour leur valeur nominale augmentée de 0 fr. 08 par mois entier couru depuis la date de leur

Les bons de la Défense nationale de 100 francs et au-dessus émis avant le 20 novembre sont repris pour leur valeur nominale sous déduction des intérêts du 15 décembre jusqu'à la date de l'échéance, ces intérêts ayant été payés par avance.

Les obligations de la Défense nationale sont reprises pour le prix d'émission (96 fr. 50 p. c.) augmenté de la portion déjà acquise de la prime de remboursement et sous déduction des intérêts du 15 décembre au 15 février 1916 payés par avance et non acquis. La portion acquise de la prime de remboursement est fixée à 0 fr. 25 par 100 fr. de capital nominatif.

Les rentes trois et demi pour cent amortissables sont reprises pour le prix l'émission (91 p. c.), augmenté des intérêts courus du 16 novembre au 15 décembre.

En aucun cas, il n'y aura lieu au paiement d'une soulte par le Trésor.

3° *A la fois en numéraire et en titres*

4° *Dispositions spéciales aux rentes* 3 p. c. perpétuelles (au porteur, nominatives, mixtes). — Les porteurs de rentes de 3 p. c. perpétuelles pourront s'acquitter d'un tiers du montant de leur souscription au moyen de leurs titres lesquels seront repris au cours de 22 francs par franc de rente 3 p. c. Le coupon du 1er janvier 1916 reste acquis au souscripteur.

Les porteurs devront, au moment de la souscription, verser, soit en numéraire, soit en bons ou obligations, soit en titres 3 et demi p. c. amortissables, une provision égale à la moitié du prix de la souscription. La remise au trésor des rentes 3 p. c. et du numéraire formant le complément de la souscription se fera sur indication ultérieure. Ne pas apporter ses titres de 3 p. c. au guichet de souscription.

On souscrit partout:

Chez les Trésoriers généraux, Receveurs des Finances, Percepteurs, dans tous les bureaux de poste et dans les Caisses d'épargne (avec certaines limitations), à la Banque de France, dans toutes les succursales et bureaux auxiliaires. Les Banques, Etablissements de Crédit, Notaires, Agents de Change Chambres de Commerce, Syndicats et Groupements professionnels, Mutualités prêtent leur concours à l'emprunt.

A Paris, des guichets spéciaux ont été aménagés au Pavillon de Flore (Jardin des Tuileries); à la Caisse des Dépôts et Consignations; à la Recette Centrale de la Seine (Place Vendôme); à la Recette Municipale (Hôtel de Ville).

Les payeurs aux armées recevront les souscriptions de nos soldats.

La Tutelle des Femmes et les Conseils de Famille

Rappelons à nos lecteurs qu'ils sont invités à une réunion organisée par l'Union fraternelle des Femmes et qui aura lieu au Musée social 5, rue Las Cases, dimanche 5 décembre, à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. le sénateur Guillier.

Voici le programme de cette réunion:

1° Exposé du projet de loi par M. Maurice Viollette, avocat à la Cour d'Appel, député d'Eure-et-Loir.

2° De quelques amendements. Du vote prochain de la loi, par M. Pierre Guilier, sénateur de la Dordogne, rapporteur de la Commission sénatoriale des droits civils de la femme.

3° Pourquoi les femmes doivent devenir tutrices, par Mme Pichon-Landry, présidente de la section de législation, et secrétaire du Conseil national des femmes.

Nous avons dans notre dernier numéro mentionné que l'Union Fraternelle se proposait de soumettre un vœu au Gouvernement et qu'elle demandait pour ce vœu la signature des sociétés féministes. Le texte publié ici a été si fâcheusement tronqué que nous devons le répéter. Le voici:

Les sociétés soussignées

Considérant:

Que la loi sur la tutelle des Femmes est votée par la Chambre des Députés depuis cinq ans;

Que s'il est un rôle social pour lequel la femme semble être particulièrement préparée, c'est celui de *protectrice de l'enfance*;

Que les femmes ont montré dans les douloureuses épreuves que nous traversons, qu'elles étaient capables d'assumer de fonctions autrement difficiles à remplir que celles de tutrices ou de membres des Conseils de famille;

Que le nombre des orphelins va malheureusement chaque jour garndissant;

qu'il importe de leur donner toutes les garanties morales et économiques auxquelles ils ont droit;

Que la plus urgente de toutes est l'admission de la femme au rôle de tutrice.

Emettent le vœu

QUE LE SENAT VOTE DANS LE PLUS BREF DELAI LA LOI SUR LA TUTELLE DES FEMMES ET SUR LES CONSEIL DE FAMILLE.

Le 10 décembre 1915, au Collège Libre des Sciences sociales, conférence de Mlle Valentine Thomson sur l'Evolution des professions féminines pendant la guerre.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph.: 303.04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph.: Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — **Expéditions en Province**

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

Hommage aux Femmes

PAR

ODETTE BUSSARD

A côté du mausolée héroïque que les mains pieuses de la nation élèvent un peu plus et parent un peu mieux chaque jour depuis quinze mois, il est un monument plus simple de la reconnaissance nationale. Et le temps est venu, en vérité, alors que la presse tout entière apporte quotidiennement au monument du courage et de la patience féminins quelque nouveau laurier, d'écrire ici, sur les tablettes du féminisme et officiellement en quelque sorte, le texte de notre ex-voto.

Aussi bien ne comprendrait-on pas notre abstention. Le proverbe dit qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi, mais la raison et l'expérience démontrent qu'il est souvent sage de ne pas l'être moins. Un organe de notre parti ne saurait pas rester muet sur ce qui fait le sujet de tant de paroles, de lettres, d'articles, de livres, sur le rôle des admirables Remplaçantes. Et la Française, malgré qu'elle ait tenu registre des faits journaliers qui venaient à sa connaissance, n'a pas tout dit, n'a pas voulu, disons-le, proclamer l'héroïsme féminin avec un éclat qui aurait pu sembler contenir de l'étonnement. La Française, maîtresse de maison, se souvenait qu'entre gens bien élevés on ne vante pas ses proches, ni même ses parents éloignés.

Mais les sentiments des premières heures de la guerre ont fait place à d'autres. Il a fallu s'installer dans un *statu-quo* que nous croyions d'abord n'être qu'un bouleversement passager, et le fardeau de la vie nationale a pesé de plus en plus lourdement sur les épaules des femmes, enfin...

Enfin, il y a eu autre chose.

Il y a eu que, tout d'un coup, on s'est aperçu que le monde n'était pas parfait, *même* pendant la guerre et le monde n'était représenté, à l'arrière, que par les femmes, ou presque, on en a conclu à l'imperfection des femmes. Il y a eu des ménages désunis, des scandales, peut-être; seulement on a oublié que ces ménages n'étaient pas unis *avant*, que ces scandales auraient existé, sans éclater, si les circonstances générales n'avaient pas changé. Il y a eu de tristes récits, sans doute véridiques comme celui d'un garçon de café, lui-même; il y a eu aussi des médisances, une sorte de luttes de médisances et même des calomnies. De calomnies comme celle que deux dessins étalés en ce moment sur les quais et dont le cynisme démoralisateur mérite, en vérité, les ciseaux de la censure. Il y a eu, enfin, autour de la question « Femmes », telle que la guerre l'a posée avec ses corollaires vie sociale, concurrence, allocations, chômage, une passionnée agitation, un remous d'écume montée souvent des bas-fonds humains.

Et c'est pourquoi le moment est venu de dire ce que fût, ce qu'est réellement la tâche des remplaçantes, de le dire, non plus dans ces notes quotidiennes qu'on oublie si vite, mais de crier sur la place le bien puisqu'on y chuchote le mal. Ce n'est plus une mosaïque de détails qu'il faut à leur gloire mais le pur jet d'un seul bloc, assez grand pour que son ombre cache ce qu'il ne faut pas voir.

* * *

La Milice Féminine en France

C'est une femme, une Italienne, Marguerite Sarfatti qui, sous ce titre, a dressé le plus éloquent des catalogues de l'œuvre de guerre féminine. Et aucune épigraphe ne pourrait mieux convenir à notre projet que ces lignes d'une éloquence toute romaine en lesquelles Ada Negri commente l'ouvrage de sa compatriote.

« Pendant que, aux tranchées, des hommes de toute classe et de tout âge, affrontent les souffrances, les périls et la mort pour défendre la France envahie, dans les cités grandes et petites, dans les villages, dans les campagnes, les femmes en masse, sans bruit, sans paroles inutiles pratiquement, de sang-froid et le cœur ferme, se sont enrigimentées en une milice, qui a, elle aussi, ses chefs, ses soldats, sa discipline et ses ordres du jour, ses concentrations et ses dislocations, ses martyrs et ses héros.

Et il ne s'agit pas seulement de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge n'est qu'une partie de l'armée féminine la plus exposée, celle qui se tient au premier rang devant l'ennemi. Infirmières ou comptables, couturières de lingerie ou de vêtements, directrices de « refuges » ou maîtresses d'écoles et toutes ou presque toutes frappées dans leur mari, dans leur père, dans leur frère, leur ami ou dans leurs biens, les femmes de France n'ont pas cessé un jour leur action collective, appliquée à sauver ce qui était sauvable, à soutenir ce qui pouvait encore se tenir droit sur les pieds, à continuer la respiration et le mouvement de la patrie en l'absence des hommes. »

La respiration de la Patrie! Cette jolie trouvaille latine exprime vigoureusement ce que fût, ce qu'est le « civisme » des femmes — c'est encore Mme Sarfatti qui parle. — Et son hommage, de tous le plus complet, est celui que nous avons voulu citer le premier, puisqu'il résume une admiration étrangère quoiqu'amie.

D'autres opinions de chez nous, celles-là proviennent de milieux souvent moins acquis à nos idées. C'est ainsi que dans la grande presse, les enquêtes du *Journal* et du *Matin* ont voulu fixer dans ses détails l'action féminine. Celle du *Journal* sous la rubrique : « Les Femmes pendant la guerre » passe en revue les professions — c'est-à-dire presque toutes — où l'homme a été remplacé par sa compagne; enquête un peu superficielle, intéressante pourtant et dans laquelle il faut relever l'interview que la romancière-philosophe Aurel prit aux *tripières* des Halles. Dans le *Matin*, ce n'est pas une rubrique mais de fréquents articles qui s'intitulent « La Française » ou « D'admirables exemples » ou « Les types que la guerre a produits » ou encore « Dans les faubourgs de Paris ». La *Vie Féminine d'Excelsior* ne cesse, depuis le début de la guerre, de noter non seulement les actions d'éclat des envahies et des infirmières, mais aussi le patient et obscur labeur de celles de l'arrière. Mlle Galtier y étudie entre autres le rôle des « Oubliées » comme les étudiantes en médecine qui assurent presqu'entièrement le service des hôpitaux et « qu'on oublie dans cet hosanna du dévouement féminin ». Enfin, dans des articles isolés, l'*Intransigeant*, le *Rappel* et bien d'autres — on pourrait dire et tous les autres — participent à l'hommage de la Presse française.

***

C'est la cohorte féminine tout entière que la Presse française cite ainsi à l'ordre du jour du pays. Tout au plus pourrait-on remarquer que les félicitations sadressent plus aux *Remplaçantes* qu'à celles que les circonstances forcèrent à créer la fonction — en même temps que la fonctionnaire —; tout au plus, encore, pourrait-on sourire un peu — si peu! — en constatant qu'il a fallu le bouleversement actuel pour que le très humble et quotidien héroïsme de certaines vies de femmes — esclaves ordinaires de besognes sans gloire —, fut révélé et devint admirable.

« Elles avaient », dit M. La Jeunesse dans *Le Journal*

... à se substituer à leurs hommes, à les remplacer dans leurs gains, leurs besognes, leur dévouement obscur à la marche de l'existence, à l'ordonnance de la séance quotidienne, à toutes les fonctions, à tous les besoins. C'était un armée nouvelle qui était levée, qui se levait elle-même, avec un enthousiasme modéré d'instinct, qui marchait comme si elle n'avait fait que cela depuis les temps les plus reculés ... et ce n'en était que plus touchant, que plus noble, que plus beau.

Et avec quelle science plus ou moins consciente, avec quel tact, en un instant, fut faite la substitution ! Dans le même temps que, se levant plus tôt que de coutume, les ménagères se mettaient à un maigre ouvrage encore doublé, — pour quelques jours, — où les infirmières, craignant d'être en retard, allaient gagner leur hôpital ou leur formation sanitaire, les rues, à l'extrême matin, étaient livrées aux chiffonnières hâtives, alléchées, heureuses pour toute leur famille, aux pattenses de journaux, à tous les éléments vivants de la vie quotidienne qui n'avaient pas tous — en toutes — changé de métier, mais qui y mettaient les bouchées doubles.

***

L'œuvre des Remplaçantes est donc reconnue d'utilité publique à l'unanimité. Et celle d'entre elles auxquelles il faudrait donner la première place, si l'on pouvait parler de hiérarchie en matière de Vie Nationale, a semblé être appréciée en raison directe de son importance. « L'admirable labeur des paysannes de France » comme dit l'envoyé du *Matin*, est louangé comme il convient à qui possède la reconnaissance de l'estomac. Car enfin, que feriions-nous sans elles?

En Brie, en Beauce dans ces greniers de la France, le chroniqueur a vu, l'été passé, le *résultat* d'une année de labeur:

— Ce fut tout simplement admirable, nous dit le maire, M. Debonnaire. Les femmes s'aidèrent entre elles, celles qui avaient un cheval le prêtèrent aux moins fortunées. Les plus fortes prirent la fourche et chargèrent les voitures, les moins robustes s'occupèrent des greniers. En temps utile, tout était terminé.

« J'ai vu, continue M. Debonnaire, une femme de soixante ans, Mme veuve Pelletier, dont les deux fils et le gendre sont au front, labourer elle-même son champ.

« Mais je vous cite deux de mes administrées, je pourrais vous les citer toutes.

Plus loin, on fauche les avoines, une des faucheuses a les cheveux tout blancs. Même une machine moissonneuse-lieuse est menée par une femme.

— L'année dernière, à pareille époque, nous confie le maire d'Ury, nous étions fort inquiets.

« Nous nous disions : Voilà les blés faits, comment allons-nous faire les avoines ? Après les avoines, comment allons-nous faire les betteraves ?

Cette année rien de semblable. Nous sommes tranquilles. Tout sera fait en temps utile et cela grâce aux femmes et aux femmes seules, qui ont tout prévu et tout calculé.

En Bourgogne, les femmes ont fait une fois, deux fois la vendange, et chacun sait que les crus bourguignons sont parmi les plus favorisés en cette année généralement déficitaire comme quantité. La *Vie Féminine* les a vues à l'œuvre, à la taille, en culottes au dur travail du sulfatage, plus tard à la vendange, au pressoir, même *tonnelières*, ce qui est exceptionnel. Le *Journal* les a admirées dans les régions agricoles qui bordent la Seine, cultivatrices, lavandières, passeuses, pêcheuses et toujours mères. Il rapporte l'irrésistant labeur des maraîchères de Seine et Seine et Oise approvisionnant les Halles — elles non plus ne travaillaient guère moins, avant la guerre. — Le *Temps* cite dans la « Vie à la campagne » cette lettre d'un médecin célèbre qui, passant quelques jours dans le Châtillonnais, ne peut se défendre d'exprimer son admiration:

LÀ j'ai pu, avec une profonde satisfaction, me rendre compte de l'état d'âme de nos populations rurales, surtout de l'admirable courage de nos paysannes qui remplacent si vaillamment, dans les rudes travaux des champs, les hommes mobilisés. On les voit partout panser et atteler les chevaux, faucher les récoltes, charger et décharger les voitures de gerbes avec l'énergie qu'y mettraient nos gars les plus solides et les plus endurants.

Le grand médecin a vu une personne dont le costume masculin dissimulait trop peu la grâce féminine pour qu'on ne la reconnût point tout de suite pour une jeune femme « vérifier le fonctionnement de sa moissonneuse-lieuse, en graisser les rouages et, campée sur le siège, la manœuvrer « adroitement et énergiquement. »

Etait-ce une vraie campagnarde? Même pas, car on l'avait envoyée à la ville comme employée de commerce. Et l'homme de science conclut:

« Maintes fois depuis un an, j'ai eu l'occasion d'admirer le dévouement des femmes de France...

« Mais je n'ai rien vu de plus touchant que l'exemple de cette jeune provinciale remplissant avec tant d'énergique simplicité les charges les plus dures de son mari mobilisé. Oui, oui, les femmes de France auront une belle page dans l'histoire de cette horrible guerre ! Tant de dévouement, tant d'abnégation nous réconfortent et nous font attendre sans impatience et sans faiblesse l'inévitable victoire !

Les paysannes du Centre sont louangées par Jean de Bonnefon qui cite d'elles des mots cornéliens dits dans le dur parler d'Oc. Et toutes les femmes des Iles, étymologiquement isolées, ne sont pas l'es moins stoïques. Le *Matin* cite en exemple celles de Ré « qui font donner à la terre et à la mer, tour à tour, tout ce qu'elles peuvent donner ». Enfin, les braves entre les braves, celles d'Artois, de Picardie, de Champagne, de l'Est ne cessent de recevoir l'hommage des journalistes anglais, belges et des nôtres qui voient celles que Jean de Bonnefon appelle les héroïnes intégrales, allant « entre deux bombardements, travailler la terre, préparer la récolte future ou cueillir aux branches les fruits mûris à la lumière des artilleries. »

Aux unes et aux autres, la reconnaissance officielle, si lente à venir, souvent, n'a même pas manqué. Et il fallait que bien éclatant fut leur mérite pour que tant de pouvoirs et d'assemblées le reconnussent avec une telle unanimité.

C'est au Conseil général du Puy de Dôme, M. Clémentel s'inclinant...

... Devant les femmes françaises et surtout devant ces paysannes égales aux héroïnes antiques, qui, restées seules au foyer pour assurer la vie de famille, savent trouver miraculeusement en elles le courage et la force d'accomplir les devoirs des absents et leurs plus rudes travaux ».

C'est le Conseil supérieur de l'Agriculture qui, par la voix du Ministre, apporte son hommage...

... Au magnifique dévouement des femmes, qui dans toutes les régions ont accompli des prodiges de travail, grâce auxquels la nourriture de la nation reste assurée ».

C'est l'Académie d'Agriculture rendant, sur la proposition de MM. Viger et Louchet, un...

... Solennel hommage au merveilleux effort accompli par les femmes des agriculteurs mobilisés, qui ont déployé des qualités vraiment remarquables d'administration dans les grandes aussi bien que dans les petites exploitations agricoles.

C'est notre « Bulletin des Armées » qui apporte le remerciement le meilleur, celui des soldats à la « paysanne française »:

« Le pays tout entier doit s'associer à cet hommage.

Dès le début, au lendemain de la mobilisation, lorsque la patrie lui a pris son homme, lorsque les appels successifs des classes lui ont enlevé ses fils ; lorsque la défense nationale a réquisitionné les auxiliaires les plus précieux de la ferme, les chevaux, elle a pu être un instant désorientée, mais elle n'a pas tardé à se ressaisir, et courageusement elle a fait face aux nécessités de l'heure tragique.

Et voici que l'hiver passé et l'été avec ses travaux, les hommes ne sont pas revenus!

Qu'importe!

... La paysanne française va de nouveau tenir tête à la besogne. Pendant que le paysan, dans les tranchées, face à l'ennemi, défendant le bien commun, le patrimoine de tous, le sol français, fait œuvre de mort, la paysanne française fait œuvre de force et de vie.

Enfin, la commission d'agriculture de la Chambre, de même que différents députés à titre particulier, émettent des vœux pour qu'une promotion spéciale du mérite agricole vienne récompenser les fermières et, en général, les femmes de la campagne qui ont donné au pays un si bel exemple.

(*A suivre.*)

Chronique des Œuvres et Institutions

LIGUE FRANÇAISE D'EDUCATION MORALE

Une série de conférences sur « l'Action morale et sociale après la guerre » sera faite, pour la Ligue au Collège Libre des Sciences Sociales, le vendredi à 5 heures. En voici le programme:

3 décembre: M. Ferdinand Buisson: L'Union Sacrée après la guerre.

17 décembre: M. Joseph Reinach: L'Allemagne et la guerre.

7 janvier 1916: M. le Docteur Mosny: Comment on devient tuberculeux. — La famille et le logement.

21 janvier 1916: M. Paul Bureau: Des enfants pour la patrie.

4 février 1916: M. P. Kergomard: Les nouveaux devoirs que la guerre impose aux femmes.

18 février 1916: Mme Jules Siegfried: Des devoirs des parents dans l'éducation après la guerre.

3 mars 1916: M. G. Belot: L'éducation de l'adolescence.

17 mars 1916: M. G. Séailles: Le devoir de tous.

AIDE MORALE

« L'Aide Morale » donnera des séances dimanche, le 5 décembre dans le IIe arrondissement salle des fêtes de la mairie; dans le IIIe arrondissement amphithéâtre du Conservatoire national des Arts et Métiers; dans le VIe, le XIe et le XIVe arrondissement salle des fêtes de la mairie.